

12 Décembre 2017

Comité Technique du 12/12/2017

- **Jours de fermeture 2018**

Le Directeur propose la fermeture de l'agence entre Noël et jour de l'an :

- 24 et 31 décembre 2018 au titre des jours 94 acquis par le personnel des agences de l'eau ;
- 26, 27 et 28 décembre 2018 par pose de jour de congé, RTT, récupération...

Nous avons demandé au Directeur général de produire une note relative à l'assouplissement de la règle de présence minimale dans les entités pour les ponts du mois de mai (du 7 au 11 mai) et du 2 novembre, comme celle appliqué l'année dernière pour Noël, et de veiller à ce que les entités la mettent en œuvre.

Nous avons insisté sur le fait que la présence attendue pour mener les missions obligatoires sur cette période (courrier, accueil, téléphone) ne doit pas reposer uniquement sur les fonctions support.

- **SG/SLB : requalification d'un poste d'agent technique**

Compte tenu de l'évolution et réorientations des missions suite à l'externalisation de la gestion et de l'entretien des véhicules, le Directeur propose la requalification d'un poste d'agent technique en catégorie V du SLB en poste de technicien administratif de catégorie IV.

Nous avons voté favorablement vu l'évolution du métier, et avons demandé une rétroactivité de cette décision pour prendre en compte la réalité du travail déjà réalisé.

- **DPP : requalification d'un poste de chargé d'étude**

Afin de pouvoir retenir la candidature d'un fonctionnaire sur le poste de chef de projet SDAGE, ouvert en 2015 à la DPP, et suite à la demande du contrôleur financier, le poste avait dû être requalifié de catégorie 1 en catégorie 2. Le Directeur nous assurait de le requalifier dès que possible. L'agence propose aujourd'hui de requalifier le poste en catégorie 1 au vu des évolutions statutaires de l'agent en poste. Le Directeur tient parole, nous avons voté favorablement.

- **Sortie des emplois de la liste dérogatoire**

Les informations transmises lors du CT font suite à la formation des DRH des agences par le Ministère.

A ce jour, nous n'avons pas eu de suite favorable à nos demandes d'améliorations du quasi statut ni de meilleures conditions de titularisation (voir notre [flash info du 11/12/17](#)). Le Ministère engage la démarche de préparation et organisation des concours pour la titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet.

Nous avons demandé à la direction de communiquer aux agents les informations connues sur l'avancement de ce dossier et de donner toutes les informations utiles et nécessaires aux agents concernant les reclassements, les concours, la retraite... mais aussi le fonctionnement des corps de fonctionnaires.

De plus, nous avons demandé qu'il soit identifié dans les plans de charges des agents et traduit dans les EPROs, le temps nécessaire à la préparation, au passage des concours et les périodes de formation post concours. Ce temps est estimé à environ un mois.

Nous avons encore trois mois pour faire bouger les choses car les arbitrages rendus sur ce dossier ne sont pas acceptables. La mobilisation de tous doit se poursuivre !

- **Etude mutualisation**

Nous demandons au Directeur l'audition d'agents ayant œuvrés pour la mise en place de mutualisations, et des utilisateurs d'outils mutualisés afin que le diagnostic ne soit pas tronqué.

Nous réitérons nos avis et craintes (voir notre [flash info du 1/12/17](#)), concernant le calendrier de l'étude mutualisation au regard de la mission CGEDD/IGF. Le Directeur pense que la mission CGEDD/IGF ne finira pas son travail en fin d'année. Leur travail ne fait que démarrer. Pour le Directeur il n'y aura pas de questions taboues, tout sera mis sur la table pour être étudié.

Points complémentaires demandés par le Sne

- **La prévoyance ne compensera pas les jours de carence.**
- **Quels efforts RMC devra faire pour rendre les postes (départ en retraite, volant de CDD) en 2018 mais aussi les années suivantes ?**

L'effort supplémentaire de réduction d'effectifs demandé par le Ministère ne remet pas en cause le travail d'organigramme cible fait pas l'Agence à échéance 2018. Il faudra cependant se poser la question, en début d'année, des postes « biodiversité » qui avaient été identifiés. En 2018 l'agence élaborera un nouveau SPEEC jusqu'en 2022.

Vos représentants au CT

Pour le Sne-FSU :

Anahi BARRERA
anahi.barrera@eurmc.fr

Cédric FARINELLI
cedrc.frainellei@eurmc.fr

Fabrice CATHELIN
fabrice.cathelin@eurmc.fr

Vivien ROSSI
vivien.rossi@eurmc.fr

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

